



Règlement des courses TKB 2024

Article 1

L'inscription au Trail du Kreiz Breizh implique la connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 2 : En plus de ce règlement, les coureurs devront se conformer aux exigences réglementaires en vigueur au 24 mars 2024, en matière de lutte contre la Covid 19 (pass sanitaire ou pass vaccinal, obligations d'isolement, port du masque...) Il en est de même pour l'organisation qui se soumettra aux exigences réglementaires du moment.

Article 3 : matériel obligatoire et ravitaillements :

Le Trail du Kreiz Breizh est une course pédestre disputée sur sentiers et chemins balisés, courue en semi-autosuffisance.

Les coureurs du TKB 66 et TKB 28 doivent prendre en charge une part de leur ravitaillement. Un litre minimum d'eau est exigé au départ puis après chaque ravitaillement. Chaque coureur du TKB 66 et du TKB 28 devra porter un téléphone portable allumé, un sifflet, un Eco-cup et une couverture de survie. Ce matériel obligatoire pourra faire l'objet d'un contrôle à tout moment par l'équipe organisatrice.

L'utilisation de bâtons n'est pas conseillée pour ces types de tracés mais est autorisée.

Le nombre de ravitaillements et la composition de ceux-ci ont dû être diminués et adapté au contexte COVID :

- Pour le TKB 66 : 3 ravitaillements au KM 20,5 (Quelven) – KM 38 (Saint-Nicolas-Les-Eaux) – KM 58 (Kerphilippe),
- Pour le TKB 28 : 1 ravitaillement au KM 20 (Kerphilippe)
- Pour le TKB 18 : 1 ravitaillement, uniquement liquide
- Pour le TKB 10 : Pas de ravitaillement
- Les ravitaillements sont constitués d'eau, de coca, de jus, de biscuits salés, de portions de fruits.
- Un ravitaillement complet à l'arrivée pour toutes les courses est prévu.

Pour les ravitaillements aucun gobelet ne sera fourni par l'organisation, vous devez vous munir d'Eco Cup.

Article 4 – règles d'inscription :

Le règlement applicable au Trail du Kreiz Breizh est celui de la FFA sur l'organisation des courses Hors Stade. L'organisation ne donne pas de dossard à un concurrent si son dossier n'est pas complet. Chaque participant (hors courses enfants) doit présenter **la licence FFA 2023-2024 ou un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins d'un an (il doit être daté après le 25 mars 2023).**

Limites d'âge :

- Le TKB 10 est ouvert aux personnes nées en 2008 ou avant (cadet et après).
- Le TKB 18 est ouvert aux personnes nées en 2006 ou avant (junior et après).
- Les TKB 28 et 66 sont ouverts aux personnes nées en 2004 ou avant (espoir et après).



Autorisation parentale pour les -18 ans.

Article 5 – prix d’engagement :

Le coût des engagements est de :

- 27 € pour le TKB 66, 29 € après le 10 mars 2024.
- 30 € par équipe pour le TKB 66 en relais, 32 € après le 10 mars 2024.
- 15 € pour le TKB 28, 16 € après le 10 mars 2024.
- 9 € pour le TKB 18, 10 € après le 10 mars 2024.
- 6 € pour le TKB 10, 7 € après le 10 mars 2024.

Les inscriptions se font sur uniquement sur internet (site KLIKEGO).

Les préconisations de la FFA dans le contexte COVID précise des inscriptions exclusivement par internet pour éviter les échanges de documents.

Article 6 – annulation/remboursement :

Une assurance annulation de 2 € est proposée à l’inscription pour les TKB 66 et TKB 28. Cette assurance vous permet d'annuler votre inscription jusqu'à 4 jours avant la course sur justificatif. Celle-ci vous sera remboursée à l'exception des frais Klikego.

Sans cette assurance, les annulations sont possibles avec les retenues suivantes, hors frais Klikego qui ne sont pas remboursés :

Course	Avant le 13/03/23	Avant le 13/03/23	Après le 13/03/23	Après le 13/03/23
	Course incomplète	Course complète	Course incomplète	Course complète
TKB66	4 €	6 €	6 €	7 €
TKB 28	3 €	5 €	6 €	7 €
TKB 18			2 €	2 €
TKB 10			1 €	1 €

Tableau : Retenue en cas de désistement.

Annulation de la course : Si l’édition 2024 devait être annulée pour des raisons de sécurité, comme en 2020, nous vous proposerons le choix entre les 3 propositions suivantes :

- 1) Report de votre inscription sur l’édition 2025, au tarif 2023.
- 2) Le don de votre inscription à l’association
- 3) Le remboursement de la quasi-totalité de votre inscription : nous proposons de ne garder que, hors frais de transaction Klikego :
 - o 1 € pour le TKB 10 et le TKB 18
 - o 2 € pour le TKB 28 et le TKB 66.



Article 7 – retrait des dossards :

Les dossards sont à retirer au gymnase Ferdinand Le Drogo, 26 rue Jean Jaurès, 56300 Pontivy, en présentant une pièce d'identité du coureur concerné.

Les horaires de retrait des dossards sont les suivants :

- Le samedi 23 mars 2024 de 14H à 19H : chez notre partenaire ENDURANCE SHOP Pontivy (Horaires susceptibles de changer)
- Le dimanche 24 mars 2023 :
 - TKB 66 : de 6h00 à 6h45 – départ de la course à 7h15
 - TKB 28 : de 7h15 à 8h30 – départ du train touristique qui vous conduira à St Nicolas, à 9H en gare de Pontivy (1 km)
 - TKB 18 et TKB 10 : de 8h30 à 9h45 – départ des 2 courses à 10h00
- Une possibilité de retrait des dossards chez un de nos partenaires dans la semaine qui précèdent l'évènement est possible. Nous vous en informerons via les canaux habituels.

Aucun dossard ne pourra être délivré en l'absence de dossier complet.

Vous pourrez faire retirer votre dossard par un ami en lui remettant une photocopie recto verso de votre Carte d'identité, avec la mention manuscrite « **Bon pour retrait de mon dossard** » et votre signature.

Le dossard doit être fixé sur la poitrine de manière lisible, toute autre position du dossard ou quelconque obstacle obturant la puce au passage de la ligne d'arrivée peut être à l'origine d'une non-détection de la puce. Un écran de contrôle à l'arrivée permet au coureur de vérifier la bonne détection. Dans le cas où le coureur n'apparaîtrait pas sur l'écran de contrôle, celui-ci devra le signaler immédiatement au poste de chronométrage qui procédera à un enregistrement manuel.

IMPORTANT : En cas d'abandon, Informer le PC course au N° indiqué sur le dossard.

Article 8 – départs / navettes / vestiaires / douches :

Les départs de courses sont :

- TKB 66 : départ 7h15 de Pontivy, départ Extérieur, piste d'athlétisme du Drogo
- TKB 28 : départ 9h45 de Saint-Nicolas-les-Eaux, départ extérieur
- TKB 18 : départ 10h00 de Pontivy,
- TKB 10 : départ à 10H30 de Pontivy
- Il n'y a pas de randonnées pédestres en 2024.

Pour le TKB 28, cette année, l'acheminement sur le lieu de départ à Saint Nicolas des Eaux sera fait par le Train Touristique au départ de la gare de Pontivy. Départ du Train à 9H00. Le coût du train est de 5 euros par coureur (300 places, sur réservation). La gare SNCF est distante de 850 m du gymnase du Drogo.

Les coureurs du TKB 28 ont la possibilité de laisser un sac, avec leur numéro de dossard, à l'équipe organisatrice présente à Saint-Nicolas-Les-Eaux pour un rapatriement au vestiaire surveillé dans la salle du Drogo à Pontivy.



Au sein de la salle du Drogo à l'arrivée, les coureurs pourront bénéficier de WC, douches, et de vestiaires séparés Femmes et Hommes.

Article 9 : Protocole sanitaire :

En raison du contexte COVID, un protocole sanitaire pourrait être mise en place. Les coureurs seront informés des éventuelles recommandations.

Article 10 – barrières horaires :

Sur le TKB 66, nous avons mis en place les barrières horaires suivantes :

- A l'église de Quelven au KM 21: barrière horaire à 10H, soit après 3H00 de course,
- A St-Nicolas-Les-Eaux au KM 38 : barrière horaire à 13H00 soit après 6H00 de course,
- A l'écluse de Rimaison au KM 49 : une barrière à 15H15, soit après 8h15 de course.
- Au ravitaillement de Kerphilippe au KM 58 : une barrière horaire à 16H15, soit après 9H15 de course.

Les barrières horaires de Saint-Nicolas-Les-Eaux et Kerphilippe mettent les coureurs hors course. L'organisation se charge alors de les rapatrier sur Pontivy par navette.

Article 11 – récompenses :

Les podiums ont lieu immédiatement après l'arrivée des coureurs récompensés. Les coureurs concernés sont donc invités à être présents dans la salle du Drogo.

Seront récompensés :

- Les trois premiers au scratch féminin et masculin des TKB 66 et TKB 28,
- Les trois premiers au scratch féminin et masculin des TKB 18 et TKB 10,

Article 12 – droit à l'image :

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation le pouvoir tacite d'utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de sa promotion. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées, vos mails peuvent être transmis à nos différents partenaires. Vous disposez d'un droit d'accès et de radiation des informations vous concernant.



Article 13 – responsabilités individuelles :

Les participants reconnaissent les dangers inhérents au trail, et renoncent à tout recours à l'encontre de l'organisation, et des bénévoles de l'Association Trail du Kreiz Breizh, ainsi que des propriétaires.

Les concurrents doivent respecter le balisage et les consignes des commissaires de course.

Les concurrents s'engagent également à ne rien jeter en dehors des zones prévues à cet effet et à respecter les propriétés privées, ainsi que la végétation. En cas de dégradation avérée du parcours (pollution ou autre) par un concurrent, les commissaires de courses sont habilités à le mettre hors de course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique, d'accidents causés par le non-respect du code de la route, de perte ou de vol d'objets ou de matériel, de franchissement des barrières et limites de sécurité.

Les circuits du TKB 66 et TKB 28 franchissent à plusieurs reprises des écluses. La proximité de l'eau font que les passerelles peuvent être glissantes. **Les franchissements doivent se faire impérativement en marchant, sans courir, avec la plus grande vigilance, en agrippant les rampes.** Un commissaire de course sera présent sur place pour aider les concurrents qui le souhaitent. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident.

L'organisation se donne le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie des épreuves pour des raisons de sécurité.

Des signaleurs seront présents à chaque traversée de route.

Un service de sécurité est prévu sur les courses. Il sera habilité à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.

Les abandons doivent se faire aux points de ravitaillement, où un organisateur invalidera les dossards. En cas de blessure, le signaleur le plus proche donnera l'alerte. Les abandons sont à signaler par SMS au n° de téléphone prévu à cet effet, sur le dossard. Les puces sont à retourner impérativement à la salle du Drogo.

Article 14 : Assurance Organisation

L'organisation est couverte en responsabilité civile en conformité de la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de radiation des informations vous concernant. Vos coordonnées peuvent être transmises à nos différents partenaires.



Article 15 - Acceptation

Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations concernant le Trail du Kreiz Breizh, y compris les règles sanitaires particulières. Je les accepte en totalité et m'engage à les respecter. Je suis conscient des risques liés à cette activité sportive.

En aucun cas je ne pourrai porter l'organisation pour responsable de quelque problème de santé que ce soit.

Article 16 – mot final de l'organisation :

Tous les bénévoles du TKB vous souhaitent une excellente course !